

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC.

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 cts

QUEBEC:

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C^{IE}

1890

SOMMAIRE :

M. l'abbé A. A. Blais coadjuteur de l'évêque de Rimouski, 355.—La Purification 358.—Mgr Satoli, 358.—Nécrologie, 360.—Apostolat de la prière, 361.—Les églises nationales, 362.—Le catholicisme en Hollande, 363.—Une prison de femmes, 364.—Petite chronique, 365.

FÊTES DE LA SEMAINE

Lundi,	3 février	—Purification de la Ste. Vierge.
Mardi,	4 "	—Prière de N. S. J. O.
Mercredi,	5 "	—Ste. Agathe.
Jepdi,	6 "	—St. Tite.
Vendredi,	7 "	—S. Romuald.
Samédi,	8 "	—S. Jean de Matha.
Dimanche,	9 "	—Sexagésime.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2½ h.

ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

ÉGLISE SAINT-ROCH,

Messes basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2 h.; Sermos et Salut à 4 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermos et Salut à 5 h.

ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	4 février	—S. François, I. O.
Jepdi,	6 "	—S. Evariste.
Vendredi,	7 "	—S. Apollinaire.
Dimanche,	9 "	—Ste. Marie de la Neuse.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

AVIS.

Bureau de la *Semaine Religieuse de Québec*, Cap-Saint, comté de Portneuf.
Toute personne qui recueille cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnés en retard sont priés de faire remises au plus tôt. On peut se procurer la série complète de la *Semaine Religieuse* pour l'année 1899, moyennant une piastre. Sur demande, la *Semaine Religieuse* recommandera aux prières les parents défunts et ses abonnés.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

M. l'abbé A. A. Blais, coadjuteur de l'évêque de Rimouski.

Nous avons la tâche agréable d'annoncer à nos lecteurs que M. l'abbé A. A. Blais, chapelain du Bon-Pasteur de Québec, est nommé évêque de Germanicopolis et coadjuteur de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Rimouski, *cum futura successione*. Sa Sainteté Léon XIII a daigné agréer le choix unanime de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Québec, et préconiser, dans le consistoire du 30 décembre dernier, le candidat éminemment digne qui lui a été présenté.

La nouvelle de cette nomination réjouira tous les vrais amis de Sa Grandeur Monseigneur Langevin, son clergé ainsi que ses diocésains, et ne surprendra personne de ceux qui ont l'avantage de connaître le nouveau titulaire.

Elle réjouira tous les bons amis de S. G. Mgr Langevin, parce que le Saint Siège vient de lui donner l'auxiliaire le plus capable de lui aider à porter le poids des années, et de distraire l'immense douleur dans laquelle l'a plongé la perte d'un frère qu'il aimait comme un autre lui-même. Elle réjouira son clergé ainsi que ses diocésains, parce que le nouveau coadjuteur sera pour eux, non seulement un supérieur, mais de plus, un père et un ami. Elle ne surprendra personne de ceux qui ont l'avantage de connaître le nouveau titulaire, car tous, nous pouvons le dire sans la moindre exagération, ont toujours eu la conviction inébranlable de le voir un jour ceindre la mitre des premiers pasteurs.

En effet, ses qualités du cœur et de l'esprit, sa régularité jusque dans les détails, une distinction de manières qui impose, son expérience dans l'art difficile de gouverner, acquise à l'école du professorat et dans l'exercice des délicates fonctions de chapelain, ses connaissances théologiques et juridiques jointes à une prudence

consommée, légitimement pleinement, comme l'évènement le prouve aujourd'hui, les pronostics que nous venons de rappeler. M. l'abbé A. A. Blais était, sans contredit, l'une des personnalités les plus marquantes du clergé de l'archidiocèse de Québec, qui professe pour lui une estime bien méritée, et qui le voit sortir de ses cadres avec un regret aussi sincère que légitime.

Que le nouvel élu veuille bien pardonner ce franc-parler de celui qui a été de sa part l'objet de nombreuses marques de bienveillance, et qui a souvent mis à contribution ses connaissances sûres et variées. Qu'il veuille bien aussi, à l'occasion de son élévation à l'épiscopat, accepter l'expression respectueuse de nos humbles félicitations et de nos meilleurs souhaits—félicitations et souhaits que tous ses anciens confrères, nous n'en doutons pas, seront heureux de lui présenter à l'instar de la *Semaine Religieuse*.

Que le joug de l'épiscopat lui soit léger.

Que tous les diocésains de Rimouski s'efforcent à l'envis d'aplanir les voies à celui qui s'en va au milieu d'eux, pour alléger le fardeau de leur vénérable évêque, pour travailler au développement de toutes les œuvres diocésaines pour promouvoir leurs intérêts spirituels et temporels. Qu'ils ne fassent tous avec lui qu'un cœur et qu'une âme.

M. l'abbé André Albert Blais est né à Saint Valier, comté de Bellechasse, le 26 août 1842, du mariage de Hubert Blais et de Marguerite Roy. Entré au Collège de Sainte Anne de la Pocatière le 10 septembre 1856, il en sortait le 11 juillet 1865, après un excellent cours classique, et en laissant dans cette institution les meilleurs souvenirs. Le 10 septembre 1865 il entra au Grand Séminaire de Québec, et le 26 décembre de la même année, il était appelé au Collège de Lévis qui bénéficia de ses services jusqu'à juillet 1867. Ordonné prêtre à Québec le 6 juin 1868, M. l'abbé A. A. Blais fut, quelques semaines après, nommé vicaire à Saint Colomb de Sillery, poste qu'il échangea, en septembre de la même année, pour celui de professeur au Collège de Lévis. A la demande des Messieurs du Séminaire de Québec, qui n'avaient pas manqué de remarquer, pendant son séjour au Collège de Lévis, ses remarquables aptitudes pour l'enseignement et la direction de la jeunesse, il accepta en 1869 les fonctions de Professeur d'anglais et d'Assistant Directeur du Pensionnat de l'Université Laval, dont il fut le Directeur en chef, de 1873 à 1874. Bon nombre d'étudiants de cette époque ont souvent parlé devant nous de la haute estime qu'ils professaient pour leur directeur. La sagesse de ses conseils, l'intérêt qu'il portait à tous, son urbanité et son exquise politesse

lui donnaient une autorité que ne possède pas toujours celui qui en est le représentant officiel. Plusieurs de ces jeunes gens lui doivent d'avoir traversé cet âge périlleux sans faire un triste naufrage, comme plusieurs lui doivent aussi de n'avoir pas abandonné la carrière professionnelle dans laquelle ils vivent maintenant, avec honneur pour eux-mêmes et pour la société. Bien des pères ont vu leurs tribulations se changer en joie, grâce à l'action si sacerdotale et si paternelle exercée sur leurs enfants par le directeur éclairé et dévoué auquel ils étaient confiés.

Dans l'automne de 1874, M. l'abbé Blais obtint la permission de se rendre à Rome pour compléter ses études théologiques et canoniques, et le 14 mars 1877 il subissait avec succès les épreuves du Doctorat en Droit Canon, au Lycée Pontifical de l'Apollinaire. Avant de revenir au Canada, il employa ses vacances à visiter les principales villes d'Italie, de France, de Belgique, de Suisse, du Royaume-Uni, ainsi que Constantinople et Athènes. A son retour, le Séminaire de Québec s'empres-a de lui offrir la chaire de Droit Canon, qu'il accepta et occupa jusqu'en 1881, époque à laquelle il repartit de nouveau pour l'Europe. Il profita de ce second voyage pour visiter les lieux les plus célèbres de la Palestine et les principales villes d'Autriche, d'Allemagne et d'Espagne.

Depuis 1882, M. l'abbé Blais exerce les fonctions de chapelain du Bon-Pasteur de Québec. Dans cette position modeste, il est vrai, mais qui exige un ensemble de qualités que peu d'hommes peuvent se vanter de posséder, il a fait si bien que, sous son intelligente direction, la communauté du Bon-Pasteur a pris place parmi les mieux disciplinées et les plus édifiantes de la Province de Québec. Dieu seul connaît tout le bien qu'il a opéré dans cette maison. Loin d'avoir été son tombeau, cette humble retraite lui a fourni l'occasion de se faire apprécier davantage comme théologien et comme canoniste. On sait, en effet, qu'il était l'aviseur ordinaire de nos juges les plus éminents, de nos avocats les plus distingués et d'une portion considérable du clergé de l'Archidiocèse et même de diocèses étrangers. Ses intimes seuls connaissent le grand nombre de consultations qui lui étaient adressées journalièrement. Pendant son séjour au séminaire, il a été le défenseur de toutes les causes matrimoniales portées au tribunal de l'Archevêque de Québec, qui n'a jamais cessé de lui témoigner la plus entière confiance. Il a toujours fait partie de l'officialité métropolitaine, il fut un des théologiens du sixième Concile provincial tenu en 1878. La science et l'expérience dont il fit preuve dans ces asises solennelles, lui gagnèrent du coup l'estime et la confiance des Pères du

Concile. On dit même qu'à la fin de ce Concile, il eut l'honneur de recevoir les félicitations des évêques, et que plusieurs d'entre eux lui exprimèrent publiquement l'espérance de le voir un jour arriver à l'épiscopat—espérance que S. S. Léon XIII vient de faire entrer dans le domaine des faits accomplis—au grand contentement de tous.

LA PURIFICATION

Cette fête nous rappelle les sacrifices que la Sainte Vierge a faits ce jour-là. Elle a d'abord sacrifié sa propre gloire. En effet, elle est sainte, Vierge et Mère de Dieu, et dans cette fête elle consent à ne pas le paraître. Elle se met sur le rang des femmes soumises à l'humiliation d'une loi qui n'est pas faite pour elle. Quelle humilité, et quelle héroïque vertu ! Quelle condamnation des prétentions ridicules qui sont le fait d'un si grand nombre ; de cet amour-propre qui règne même chez ceux qui s'en croient quelquefois exempts et qui est la cause de tant de troubles et de ruines !

Elle sacrifie en second lieu son propre fils. Pour comprendre l'étendue de ce sacrifice, il faudrait, ce qui est impossible, pouvoir mesurer les tendresses du cœur de Marie pour Jésus ; car le cœur de toute mère est un abîme insondable de dévouement, et à plus forte raison celui de la Sainte Vierge. Elle consent, en cette fête, à la mort de Jésus, son Fils bien-aimé, pour le salut des hommes. Que de parents et de chrétiens refusent cependant de sacrifier à Dieu ce qui lui appartient, lui refusent même ce qui lui est dû.

Enfin, Marie sacrifie son propre cœur ; elle accepte, sans se plaindre, la prophétie de ses douleurs. Seule heureuse, seule bénie entre toutes les femmes, comme nous le répétons dans la Salutation Angélique, Marie a été toute sa vie la plus affligée des Mères, son cœur a été transpercé d'un glaive de douleur. Comment après cela osons-nous nous plaindre ? Comment pouvons-nous refuser notre cœur à Dieu quand il le demande ? C'est lui procurer le repos que de le donner à Dieu, puisqu'en dehors de Lui il est toujours agité, d'après Saint Augustin, et comme le prouve l'expérience.

Mgr SATOLLI

Nos lecteurs seront heureux de lire le passage suivant d'une lettre d'un élève canadien de l'éminent professeur Satolli, dont Québec a eu l'honneur de recevoir la visite, l'automne dernier :

..... " Satolli, ce professeur célèbre, qui a fait une apparition à Québec, avant de revenir des États-Unis où il avait été envoyé

pour représenter le Pape à Baltimore, Satolli, dis-je, est arrivé ici, et a commencé ses cours. Je vous assure qu'il n'a pas volé sa réputation. Il allie deux qualités qui se rencontrent difficilement chez un seul homme : c'est un savant, un métaphysicien à rendre des points à Aristote, et qui joue avec les abstractions les plus inabordables ; en même temps c'est un orateur incomparable qui parle latin comme Cicéron, et se passionne pour la vérité de manière à entraîner son auditoire, et à l'enthousiasmer par une éloquence brûlante. Jamais de ma vie je n'oublierai sa première conférence après son retour.

Nous étions là, à la Propagande, 300 prêtres et ecclésiastiques attendant l'arrivée du grand professeur, et l'un de nous devait lui lire une adresse en vers. Je m'attendais bien qu'on allait applaudir avec rage à l'arrivée de cet homme dont j'entendais parler depuis mon arrivée, je savais bien qu'une joie extraordinaire allait se manifester sur tous les visages ; mais j'étais à cent lieues de m'imaginer ce qui allait arriver. Satolli apparaît tout à coup dans la porte de la salle, et dès ce moment les trois cents regards sont rivés invinciblement sur lui, pendant que les mains applaudissent avec frénésie.

Il se rend à sa chaire : ce sont des trépignements de bonheur et d'allégresse indicible. On lui déclame la poésie de bienvenue signée de tous les élèves. Mais qu'est-ce que cela auprès de la poésie de trois cents regards fixés avec amour sur cet homme extraordinaire, et le brûlant, pour ainsi dire, de leurs rayons réunis !... Mais le dernier vers a retenti sous la voûte de la salle ! Alors une tempête d'acclamations et d'applaudissements se déchaîne avec fureur, et les regards convergent toujours vers leur centre bien-aimé. Maintenant on retient son haleine ; on pourrait entendre respirer une mouche ; *il va parler !* Et voilà que lentement d'abord, mais harmonieusement, les paroles viennent se poser sur ses lèvres, et c'est là que nous allons les recueillir avec volupté. Festin incomparable ! où chacun peut tout prendre, et dont on ne voudrait laisser perdre aucune miette. Puis le voici qui s'anime ; il parle de Dieu, de ses perfections. La parole est brûlante, les gestes sont nombreux et expressifs... Bref, une heure passe, on n'en a pas connaissance.

Ce que je vous dis là chacun de ses élèves vous le dirait ; ils en sont tous fous, comme on dit.

NECROLOGIE

La mort vient de faire une nouvelle victime dans la personne du Vicaire Général de l'Archidiocèse de Québec, Monseigneur Cyrille Etienne Legaré, décédé le 23 du mois courant, à l'âge peu avancé de 58 ans. Quoique d'une santé délicate, rien cependant ne faisait présager un dénouement fatal aussi subit, et qui n'a pas manqué de faire sensation. C'est le troisième de ses membres que le clergé perd depuis le commencement de la nouvelle année.

Monseigneur Legaré était un saint prêtre, un homme de devoir, se donnant tout entier aux différentes fonctions qui lui incombaient, et non seulement un amateur de la belle littérature, mais un véritable connaisseur. Les pages que nous avons de lui en fournissent la preuve, et la critique la plus exercée pourrait difficilement relever la plus légère infraction aux règles de l'art. On remarquait la même perfection, le même fini, dans ses sermons et ses discours. Il aimait le professorat, et savait être professeur agréable et amusant. Avec lui, les heures de classe s'écoulaient rapidement. L'amour et l'attachement qu'il avait conservés pour le Séminaire de Québec, où il a passé les trois quarts de son existence, et qui était devenu pour lui une seconde maison paternelle, ne pouvaient guère être portés à un plus haut degré. Lorsqu'il crut devoir en sortir, il le fit avec des regrets qui ont semblé ne l'avoir jamais quitté complètement. Il est de fait qu'il avait essentiellement la vocation et les aptitudes qui rendent la vie agréable dans une maison d'éducation, et permettent aussi de rendre des services précieux.

Il était homme de bonnes manières, toujours courtois et affable dans ses relations.

Né à Saint Roch de Québec, le 16 février 1832, il prit la soutane après un brillant cours d'études au Petit Séminaire de Québec. et, en 1853, n'étant encore que simple ecclésiastique, il partit pour aller suivre les cours de la célèbre école des Carmes de Paris. Il revint à Québec le 16 décembre 1857, après avoir obtenu sa licence, et fut ordonné prêtre l'année suivante, le 18 septembre 1858. Membre directeur du Séminaire, de 1858 à 1879, il a été successivement pendant ce long intervalle de temps, professeur de belles-lettres, professeur de rhétorique, directeur du Petit et du Grand Séminaire.

En 1879, il suivit son frère nommé d'abord curé de Saint Denis de Kamouraska, puis transféré à la cure de Sainte-Croix, le 17 avril 1880. Il quitta ce poste le 17 avril 1881 pour accepter la

haute position de vicaire général, devenue vacante par la mort de Mgr Cazeau. Le 16 février 1882, il était nommé officiel de l'officialité métropolitaine; en mars 1887, il était créé Protonotaire Apostolique *ad instar*, et quelques temps auparavant il avait été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Verme. Ses funérailles ont eu lieu samedi dans la Basilique de Québec, en présence d'un concours nombreux de prêtres et de fidèles.

Mgr Legaré appartenait à la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, à la Société Ecclésiastique de St Joseph, ainsi qu'à la section diocésaine des messes.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Février 1890

Désignée par Son Ém. le Cardinal Préfet de la Propagande et bénie par Sa Sainteté Léon XIII.

L'EXTENSION DU CULTE DE SAINT JOSEPH

DIEU se plaît "à vaincre le mal par le bien." N'est-ce pas de nos jours, en plein siècle de naturalisme officiel et brutal, que le triple culte du sacré Cœur de JÉSUS, de la Vierge immaculée et de saint JOSEPH commence à jeter dans tout l'univers ses rayons les plus doux et les plus vifs? Et voici que, dans une Encyclique toute récente, S. S. le Pape Léon XIII presse les fidèles de donner désormais à la dévotion du glorieux Patriarche un éclat plus grand.

A vrai dire, les privilèges de saint JOSEPH sont si hauts et si divins, son crédit si exceptionnel, sa dévotion si sympathique à tous, qu'il y a, dans l'obscurité relative où ce culte est demeuré jusqu'à nos jours, un véritable miracle. Miracle—hâtons-nous de le reconnaître—de miséricorde et de tendresse pour nous. Si ce trésor est resté comme enfoui durant tant de siècles, c'est que la bonté divine le réservait à l'extrême disette des jours présents. Prions donc avec ferveur pour l'extension de ce culte béni, et l'Eglise ressentira de plus en plus les effets d'un si puissant patronage.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour l'extension du culte de saint JOSEPH, afin que l'Eglise militante, dont il a été constitué le protecteur, ressente de plus en plus les effets d'un si glorieux patronage.

LES ÉGLISES NATIONALES

Quand on examine un peu la position des églises nationales, soit hérétiques soit schismatiques, ce qui frappe par dessus tout, c'est leur dépendance servile de l'Etat, qui réglemente non seulement le culte, mais même le dogme. C'est le juste châtement de toutes les églises qui ne veulent pas de la suprématie du Pape.

Regardons l'Église établie d'Angleterre. Il y a une quarantaine d'années, le Conseil Privé déclarait que l'Église anglicane n'a aucune doctrine arrêtée sur le baptême, et que chacun peut, à ce sujet, croire et enseigner ce que bon lui semble. Ce jugement était rendu dans un procès intenté par l'évêque d'Exeter contre un ministre, nommé Gorham, qui prêchait que le baptême n'était pas nécessaire. Au point de vue doctrinal l'évêque était dans le vrai ; mais le principe fondamental du Protestantisme étant le libre examen, le ministre Gorham ne faisait qu'user d'un droit incontestable. Seulement, ce qui est renversant, c'est de voir le Conseil Privé trancher une semblable question.

En 1874, le Parlement anglais votait une loi pour la réglementation du culte public. Or, aujourd'hui, le Parlement n'est plus exclusivement composé d'anglicans, mais il compte des protestants dissidents, des Juifs, des athées, des incrédules et des catholiques. Peut-il y avoir au monde quelque chose de plus ridicule ?

Un fait analogue au premier vient encore de se passer dans cette malheureuse église établie. Une fois de plus les tribunaux civils ont dû se prononcer sur un différend qui s'était élevé entre les évêques anglicans et le chapitre également anglican de St. Paul de Londres. Ce dernier, comme l'on sait, a cru bon d'élever dans son église un retable dont voici la description en deux mots : La figure centrale de ce retable est le Christ en croix. Au pied de la croix se tiennent les saintes femmes et Saint-Jean, et des anges contemplant le divin crucifié dans l'attitude de l'adoration. Au-dessus de la figure du Christ, se trouve une statue de la Sainte Vierge ayant à sa droite l'apôtre saint Pierre et, à sa gauche, l'apôtre Saint-Paul. Le couronnement du retable est l'Ascension de Notre Seigneur. Les figures étant presque de grandeur naturelle, il paraît que l'effet général est frappant.

Quoiqu'il en soit, ce retable a tellement frappé les évêques anglicans, qu'ils ont porté l'affaire devant la cour du Banc de la Reine. Le crucifix dans un temple anglican est-il légal ? Telle est l'une de questions discutées sérieusement par lord Coleridge. 'Pour moi, dit-il, je saluerais volontiers le crucifix comme un

beau et touchant symbole du plus grand événement du monde, si la loi le permettait." Bref, le tribunal donna tort à l'évêque de Londres. Ce dernier ayant interjeté appel à la Cour d'Appel, ce nouveau tribunal vient de casser le jugement de la cour du Banc de la Reine. Les choses en sont donc au même point qu'avant le procès. Tous ces faits démontrent la position humiliante de l'église établie d'Angleterre, et prouvent que les évêques anglicans ne possèdent aucune juridiction spirituelle qui ne puisse être annihilée par les tribunaux civils.

Il en est de même dans l'église grecque. C'est le gouvernement ottoman, qui ne peut juger que d'après les principes du *Coran*, qui décide en dernier ressort les questions religieuses, lorsque les patriarches ne s'accordent pas ensemble. En voici la preuve. Au commencement de ce siècle, le clergé grec et le clergé arménien non catholique se disputaient, à Constantinople, au sujet de l'usage de mettre un peu d'eau dans le vin du saint Sacrifice. Finalement, "d'après les règles existantes", l'affaire fut portée devant le Reiz-Effendi de cette époque. Le ministre musulman, après avoir entendu les arguments des deux parties, prononça la sentence suivante : "Le vin est une liqueur impure, maudite et défendue par le *Coran* ; il ne faut donc pas en faire usage du tout. Pourquoi "n'employez-vous pas de l'eau toute pure?"

Il est donc vrai de dire que plus l'église d'un pays est nationale, moins elle est romaine.

LE CATHOLICISME EN HOLLANDE

Du train que va le mouvement catholique en Hollande, ce petit pays avant peu n'aura rien à envier à ceux où le catholicisme fleurit depuis longtemps. Les détails suivants font voir que les catholiques ont dû se remuer, si l'on songe que la hiérarchie catholique n'a été rétablie en Hollande qu'en 1853. Sur le terrain scientifique, religieux et social, comme sur le terrain politique, le parti catholique hollandais lutte avec succès. De nombreuses sociétés scientifiques ont été fondées, la presse scientifique et littéraire a pris une plus large extension. Dans tous les diocèses, des bibliothèques et des archives ont été établies ; de superbes édifices religieux couvrent aujourd'hui ce sol où l'hérésie avait accumulé tant de ruines, et les églises mixtes ont disparu. Le rituel romain a été introduit dans toute la province ecclésiastique. En outre, chaque diocèse possède aujourd'hui son petit et son grand séminaire, ses établissements de bienfaisance catholique, ses or-

phelinats et ses hôpitaux, ses asiles pour les vieillards et les invalides, etc.

En outre, des missions régulières ont été partout organisées, grâce aux soins surtout des Pères Rédemptoristes, et elles ont contribué puissamment au réveil de l'esprit religieux. Le nombre des séminaristes qui était en 1853 de 957, s'élève aujourd'hui au chiffre de 1906, et parmi eux figuront les fils des plus nobles familles de la Hollande. Les catholiques hollandais portent un dévouement spécial à la Papauté, comme le témoignent les contributions du Denier de Saint-Pierre.

L'association de la Sainte-Enfance a un revenu annuel de 80 mille florins.

Les Ordres religieux sont florissants : de nombreux religieux expulsés de l'Allemagne et de la France, ont trouvé asile et protection en Hollande, et leurs maisons s'y sont multipliées.

Tels sont les résultats auxquels on arrive, quand on est uni, quand on sait ce que l'on veut, et que l'on déploie l'activité nécessaire pour arriver au but

UNE PRISON DE FEMMES

“ En 1841, dit le *Mémorial* de Liège, les *Filles de la Croix* s'étant chargées de la *Prison des femmes* à Liège, quatre d'entre elles y arrivèrent le 2 février.

“ On les fit entrer d'abord dans une espèce de parloir, où des avocats étaient en consultation avec des prisonnières, et elles furent obligées d'attendre là jusqu'à ce qu'il plût au concierge de leur désigner enfin un appartement. On leur assigna une mauvaise pièce appelée la *chambre de galeuses*, parce que c'était là qu'on logeait les femmes atteintes de cette maladie. Elle y trouvèrent quatre lits mal couverts et sans rideaux, quelques piteux vases de terre et autres ustensiles de cuisine malpropres et délabrés. C'était leur nouveau ménage. Les ouvertures des ventilateurs et les larges fentes par où l'air et le vent pénétraient, étaient bouchées tant bien que mal avec de la paille et de vieux haillons de prisonniers, dont les lambeaux pendaient en désordre au-dessus de la tête des Sœurs.

C'est dans ce misérable réduit qui leur servait à la fois de dortoir, de réfectoire et de cuisine, qu'elles durent s'installer en attendant qu'on leur cédât une autre petite pièce, où elles placèrent par terre leur somptueuse vaisselle, consistant en quelques assiettes, une marmite et un vieux plat.

“ La première chose qu’elles firent fut d’introduire un peu d’ordre et de propreté dans ce dégoûtant repaire. Puis, animées de l’esprit de Mère Thérèse, qui voulait qu’on soignât le corps pour parvenir à l’âme, elles s’occupèrent d’améliorer la detestable nourriture des détenues.

“ A ces soins matériels, elles joignirent la douceur du langage, l’affabilité des manières, la charité la plus ingénieuse, pour rendre tous les services en leur pouvoir. Aussi un changement notable dans tout le personnel de la maison ne tarda-t-il pas à se manifester : les détenues, surprises et touchées de la conduite des religieuses, passèrent bientôt de la défiance au respect, à la confiance. Au bout de quelques jours, tout esprit d’hostilité avait disparu. Il en fut de même des membres de la commission administrative, dont plusieurs s’étaient d’abord montrés peu bienveillants ; leurs préventions tombèrent, leur opposition cessa ; tout ce qu’ils avaient d’abord refusé aux Sœurs de ce qu’elles avaient demandé pour le bien de la prison, leur fut accordé, et ils prièrent eux-mêmes M. Habet, co-fondateur, ancien curé de Sainte-Croix à Liège, de leur procurer une cinquième Sœur pour remplacer le portier, seul fonctionnaire qui fût resté de l’ancien régime. Cette cinquième Sœur fut ajoutée, et l’on vit alors se produire un fait inouï dans les annales des maisons pénitencières : une prison de femmes dirigée par des religieuses, sans le secours d’aucun gardien. ”

Les religieuses sont bien les mêmes sous toutes les latitudes.

PETITE CHRONIQUE

L’*Osservatore Romano* annonce qu’à l’occasion des fêtes de Noël, le Saint-Père a chargé son aumônier de distribuer *trente mille* francs aux familles pauvres de Rome, aux prêtres dans le besoin, aux veuves et aux orphelins des anciens employés pontificaux civils et militaires.

Le Saint Père a disposé, en outre, que, par les soins de MM. les curés de Rome et des Sœurs de Charité, une somme de *quatorze mille* francs soit distribuée dans les cinquante-six paroisses, en lits et en argent, aux nécessiteux.

La statue que Rouen érige prochainement au cardinal de Bonnechose, le représente à genoux sur son tombeau.

D'après Léo Taxil et Verduñ, Gambetta a certainement été assassiné.

On ne saurait être admis, en France, dans la secte à laquelle appartenait Gambetta que sous le serment de faire une guerre à mort au Catholicisme en tout et partout, et ce serait pour avoir manqué à ce serment que l'illustre tribun aurait reçu d'une sœur franc-maçonne, dont l'existence est aujourd'hui largement assurée par ses frères, une balle dans le ventre.

Le nom de cette Charlotte Corday n'est pas plus un mystère que la pension qu'elle reçoit pour avoir donné le coup de grâce à Gambetta. Pour que rien ne manquât au tableau, la secte a fait ensuite élever un monument au frère défunt. C'est ce qui s'appelle faire les choses suivant l'étiquette.

Un certain nombre de journaux de la province annoncent leur intention bien arrêtée de discontinuer la regrettable polémique engagée sur la question des biens des Jésuites, juste au moment où elle était réglée définitivement. Il faut espérer que tous les journalistes qui ont donné dans ce faux mouvement, auront cette sagesse tardive.

Le nouvel externat du couvent de Saint-Roch, dont nous avons parlé dans le numéro 21 de la Semaine Religieuse, aura 91 pieds de largeur. La Congrégation de Notre-Dame de Montréal donne \$10.000, et la balance du capital nécessaire pour cette construction sera fournie par les paroissiens. Le couvent proprement dit devra subir en même temps certaines modifications.

Il est aussi question de construire une nouvelle église assez spacieuse pour contenir toute la population de Saint-Roch, qui compte environ 13000 communiauts.

Cette nouvelle église devant être plus large, plus longue et plus élevée que l'église actuelle, pourrait être construite au même endroit, tout en permettant de se servir de cette dernière pendant que l'on construira. L'exécution de ce projet nécessitera un emprunt d'environ \$200,000.

L'église actuelle a été bâtie en 1845, immédiatement après la conflagration qui réduisit en cendres à peu près les deux tiers du faubourg Saint-Roch ; et le couvent a été construit en 1843. Les différents incendies qui ont eu lieu, l'ont toujours respecté.

Les journaux annoncent que le Président du gouvernement

provisoire du Brésil a été élu grand maître des 400 loges maçonniques de ce pays. Encore un fait qui aide à comprendre cette insurrection, dont la cause a été saisie par un si petit nombre.

Son Honneur le Recorder de Montréal a décidé que sa cour sera dorénavant fermée à tous ceux qui n'y sont pas appelés pour affaires. Nos félicitations; car les bonnes mœurs ne feront qu'y gagner.

On recommande aux prières, — Ferdinand E. Hamel, Québec.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS

CHARLAND & Cie.,

LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États-Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

NOUVEAUTÉ: Un monde nouveau, par LUCIEN DARVILLE. réponse à Ed. DRUMOND sur la fin d'un monde.

J. A. LANGLAIS.

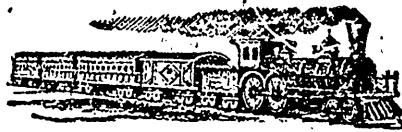
J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOIRS-DANS DE LÉVIS

SPECIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX RÉDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

*** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ***

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ALLANT A L'EST. Lisez en descendant.				STATIONS.	ALLANT A L'OUEST.			
Dimanche seulement.		Tous les jours Dim excepté.			Tous les jours Dim. excepté.		Dimanche seulement.	
Exp.	Exp.	Exp.	Exp.		Exp.	Exp.	Exp.	Exp.
P. M.	A. M.	P. M.	A. M.	Hedleyville	A. M.	P. M.	A. M.	P. M.
6.00	7.45	6.30	7.30	Beauport	6.30	4.15	7.15	5.15
6.05	7.50	6.35	7.35	Montmorency	6.07	3.50	6.52	4.50
6.20	8.02	6.50	7.47	L'Ange Gardien	5.50	3.35	6.35	4.35
6.35	8.20	7.05	8.05	Chateau Richer	5.30	2.20	6.15	4.20
6.45	8.40	7.25	8.25	Ste-Anne	5.15	.00	6.00	4.00
7.15	9.00	7.45	8.45					

Lisez en montant
DES TRAINS SPÉCIAUX POUR PELÉRINAGES CIRCULERONT TOUS LES
DIMANCHES JUSQU'AU 1er OCTOBRE 1889

DÉPART: Hedleyville. 6.00 a.m. ARRIVÉE à Ste-Anne 7.15 a.m.

" Ste-Anne 11.30 a.m. " Hedleyville 12.45 p.m.

" Hedleyville 1.30 p.m. " Ste-Anne, 2.45 p.m.

Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2nde classe \$0.60.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à
G. S. CRESSMAN,

Gérant.

W. R. RUSSELL,

Surintendant.

VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messo approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la
Puis-sance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à
M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec,
Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché
de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour

toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais
aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme) est la
" seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de
" Québec, Montréal et Ottawa.